Au plus près de votre quotidien

Chères Moseniennes, chers Moseniens,

"Moisenay au coeur de l'Ancoeur" est désormais le magazine d'information de la commune. Celui-ci sera édité annuellement après le vote du budget afin de vous rendre compte des décisions financières et des programmations engagées sur l'année en cours.

Parallèlement, l'information au quotidien vous est donnée à travers les "Brèves du Village" dont le rythme de parution est fonction de l'actualité municipale.

Comme nous nous y étions engagés, vous trouverez les coordonnées des conseillers municipaux de la liste majoritaire, vos référents au quotidien selon votre quartier, Petit ou Grand Moisenay. Je reste, néanmoins, personnellement à votre écoute : n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie.

Après les quelques données essentielles à la connaissance de notre village, population, cadre de vie, environnement et patrimoine, vous trouverez une présentation de vos élus et de leurs missions communales et intercommunales. Certaines de nos actions ne peuvent se concrétiser qu'avec des relations étroites avec la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, dont nous sommes membres. Je remercie son Président, Christian Poteau et ses services pour leur disponibilité.

Nous avons souhaité, pour cette première année de mandat, engager notre programme en priorisant les actions subventionnables par nos partenaires : Etat, Région et Département, dans une démarche de bonne gestion et d'efficacité. Un grand merci à notre Conseiller Départemental et Député, Jean-Louis Thiériot, pour ses précieux conseils et son implication pour notre village.

Je noterai, ici, les investissements majeurs de cette première année :

- la sécurité des biens et des personnes par l'installation de la vidéoprotection et la création d'un réseau d'eaux pluviales avec rénovation de la rue des Galernes.

- les services aux habitants par la création de commerces de proximité, boulangerie et petite épicerie, place de l'Eglise, créant par la même une identité dynamique de notre village, effaçant le risque que Moisenay ne devienne un village dortoir.

Nous sommes au travail ! Nous avons à coeur de répondre à l'ensemble des engagements que nous avons pris pendant la campagne. Certains projets pourront être réalisés dès maintenant, d'autres s'inscriront dans une vision globale de l'aménagement du village, selon leurs contraintes techniques ou financières. Aussi dès que la situation sanitaire le permettra, nous organiserons des rendez-vous participatifs pour évoquer ensemble les différents projets à court ou moyen terme : commerces, coeur de bourg, vidéoprotection, rénovation de l'Eglise, Plan local d'urbanisme, voiries, environnement...

Restons optimistes et vigilants pour que nous puissions tous ensemble nous retrouver rapidement pour partager des moments festifs et conviviaux.

Geneviève VAROQUI, votre maire

Commune de Moisenay

Gageons que la COVID soit à très court terme derrière nous !

Bien à vous,

SOMMAIRE

Moisenay en chiffres .... Page 4 et 5

Notre patrimoine - Notre environnement .... Page 6 à 9

Le Conseil Municipal .... Page 10 et 11

Les Commissions et les représentations .... Page 12 et 13

La CCBRC .... Page 14

Les finances .... Page 15 à 17

Les travaux et les projets .... Page 18 à 21

Les minorités .... Page 22

Notre école .... Page 23

La vie associative .... Page 24 à 27

"Moisenay au coeur de l'Ancoeur" - Bulletin Municipal - Juin 2021 édité par la Mairie de Moisenay, rue de la boucle, 77950 Moisenay
Téléphone : 01 64 81 21 00 - Courriel : mairie@moisenay.fr
Site internet : mairie-moisenay.com - Page Facebook : Commune de Moisenay - Instagram : commune_de_moisenay
Directrice de la publication : Catherine DURANT, adjointe - Rédaction : équipe municipale
Mise en page : Equipe de communication - Marie CAVASINO (stagiaire)
Impression : IMPRIMERIE ARTISANALE, 8 route Nationale 7, BARBIZON
Téléphone : 01 64 81 22 10 - Fax : 01 64 81 22 19 - Courriel : devisartisanale@orange.fr
Tirage : 650 exemplaires

MOISENAY EN CHIFFRES

POPULATION

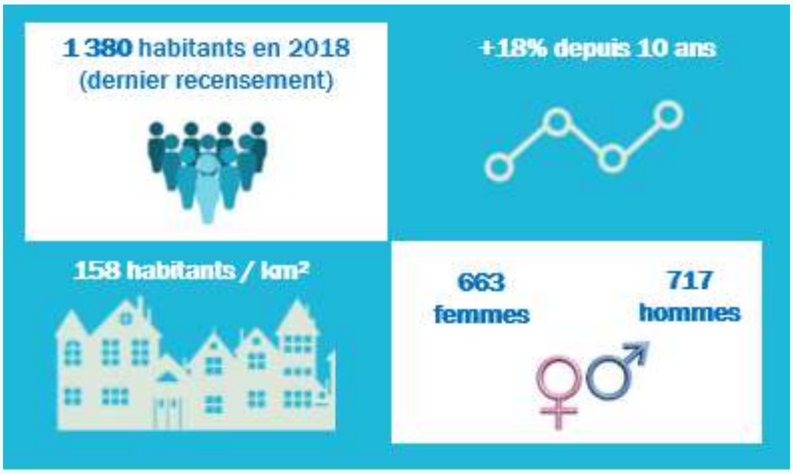

La population de Moisenay est plutôt jeune :
- 28% ont moins de 20 ans
- 52% ont entre 20 ans et 59 ans
- 20% ont plus de 60 ans

Structure familiale :
- 32% sont des couples sans enfants
- 34% sont des couples avec moins de 3 enfants
- 10% sont des familles monoparentales
- 19% sont des personnes seules
- 5% d'autres ménages

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

Moisenay c'est 8,72 km² répartis à :
- 67,6% de terres cultivables
- 19,8% de forêts
- 6,5% de zones urbanisées
- 5,1% de zones agricoles "hétérogènes"
- 1,0% d'autres terres (chantiers,décharges, ...)

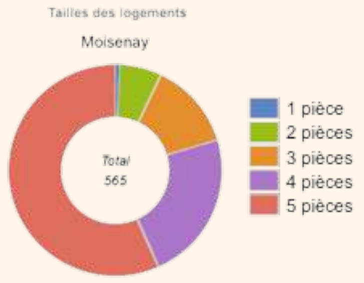

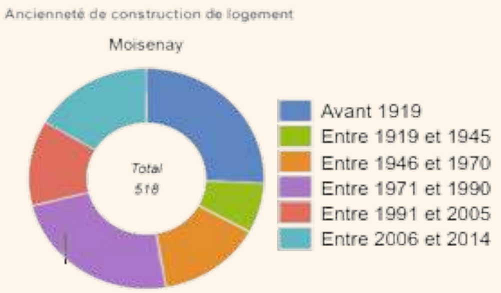

Le parc immobilier est relativement ancien puisque 33,3 % des résidences principales ont été construites avant 1945.

Moisenay présente un relief peu marqué, façonné par l’érosion du Ru de l’Ancoeuil qui creuse la vallée du Val d’Ancoeur et forme, au Nord, le plateau de la Brie de Mormant et, au Sud, le plateau du Châtelet en Brie.

Les entités paysagères présentes sur le territoire de Moisenay ont fait l’objet d’une étude figurant dans l’Atlas des paysages de Seine et Marne.

Les principales entités paysagères observées dans la commune appartiennent à trois ensembles paysagers distincts :

- la Brie de Mormant (la brie centrale)
- la Brie du Châtelet (la brie humide)
- le Val d’Ancoeur

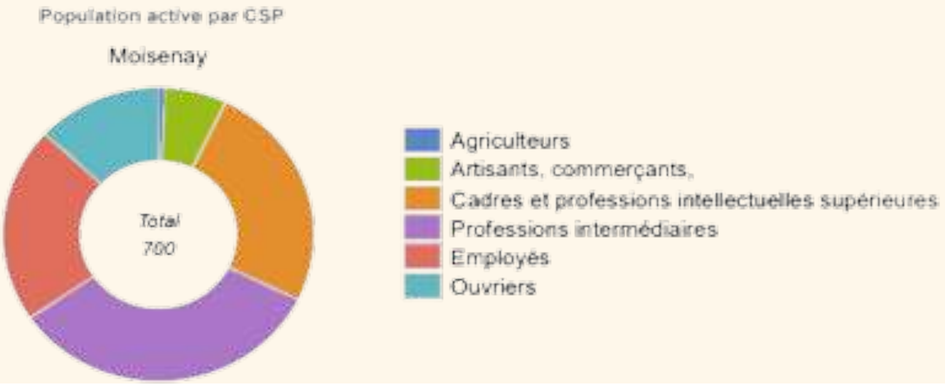

GEOGRAPHIE

- Le village est situé à 7,5 km au nord-est de Melun
- La longueur totale des cours d’eau sur la commune est de 6,93 km
- Le sentier de grande randonnée GR1 traverse Moisenay sur plus de 5 kilomètres
- La commune compte divers lieux-dits administratifs (ex : petit Moisenay, le Monceau, la Maison Blanche,...)
- Moyenne annuelle de température : 11,1°C

MOISENAY EN CHIFFRES

L'ETAT CIVIL DE MOISENAY

Livret de Famille
CARTE ELECTORALE

Au cours de l'année 2020, Moisenay a recensé :
- 3 décès
- 14 naissances
- 2 reconnaissances
- 2 PACS

Sur cette même année, la commune de Moisenay a accueilli 14 nouvelles familles.

FICHIER DES PERSONNES FRAGILES

Le décret n°2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les prévenir des conséquences d'évènement exceptionnel : canicule, grands froids, ... (*Ce registre est confidentiel, déclaré à la CNIL, il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel).*

Ainsi, en cas d'événement exceptionnel de ce type, il permet à la Mairie d'adresser un message de prévention, de porter assistance et secours à toute personne inscrite.

Qui peut figurer sur ce registre ?

Personne âgée de plus de 65 ans
Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
Adulte handicapé

Si vous souhaitez figurer sur ce fichier, vous pouvez vous adresser en mairie, nous vous remettrons ou nous vous ferons parvenir un formulaire d'incription.

QUELQUES CHIFFRES DE L'URBANISME DE NOTRE COMMUNE

En 2020, Moisenay a enregistré 55 déclarations préalables de travaux et a délivré 2 permis d'aménager, 13 permis de construire ainsi qu'un permis de démolir. Sur cette même année, notre commune a traité 37 demandes de renseignements d'urbanisme et de droit de préemptions.

INFORMATIONS SUR LE NOMBRE D'ENTREPRISES

Nombre d'entreprises tout statut juridique confondu : 79 à aout 2020
(entreprises dont le siège social est enregistré à Moisenay)

NOTRE PATRIMOINE - NOTRE ENVIRONNEMENT

Notre village est riche d'un patrimoine pittoresque qui offre à ses habitants et aux visiteurs de belles balades en persepectives. Traversée par le GR1, la commune bénéficie du label « Village de caractère » obtenu en 2019 grâce à son histoire patrimoniale et son environnement extraordinaire.

Au gré de vos promenades, vous pouvez visiter l'Eglise St Martin, un joyau architectural bâti au XIIème siècle, classé aux Monuments historiques depuis 1989. Cette église est l'une des plus anciennes de Seine-et-Marne et a pour particularité d'avoir le seul clocher du département en pierres appareillées.

Une autre église est présente sur notre commune : Notre-Dame de Kazan, église orthodoxe située chemin du Moulin de la Roue.

Elle possède une architecture exceptionnelle construite par l'archimandrite Euthyme (Vendt). L'intérieur de l'église est orné de fresques peintes par le célèbre moine iconographe Grégoire Krug. D'ailleurs des tombes orthodoxes sont visibles dans le cimetière communal et ont été restaurées en 2013 grâce à des dons.

De nombreux lavoirs et ponts sont également présents sur la commune, notamment le Pont du Violon, un petit bijou qui fait le bonheur des marcheurs et amoureux de la nature, ou bien le Pont jouxtant le Moulin de Pouilly. Cette propriété, magnifiquement restaurée, a appartenu dans les années 1950 à Paul Derval, propriétaire des Folies-Bergères. D'ailleurs Joséphine Baker y a séjourné à de nombreuses reprises.

Le lavoir de la Fontaine Adèle, dit « impluvium » (à ciel ouvert), tient son nom de la Reine Adèle, Reine de France et veuve de Louis VII, qui a vendu en 1203 le moulin aux moines de l'Abbaye des Fossés (Moines bénédictins) ainsi que tous les droits de voierie à Moisenay. A côté de ce lavoir se trouvait jusqu' à la fin du XIXème siècle une laiterie locale. D'ailleurs de nombreux commerces étaient présents sur Moisenay : Boulangerie, café, Fromagerie, Auberge, etc. qui servaient également de lieux de rencontre et de partage pour ses habitants.

Comment ne pas parler aussi du Ru d'Ancoeuil qui a pris plusieurs noms au cours des siècles. Jadis c'était l'ANGUEZ, l'AUGUEUIL ou l'ANGUEUIL et aussi l'ANQUEUIL. Ce ru est dénommé le ru des Moines de sa source à St Mery, ru d'Ancoeur de St Mery à Blandy les Tours et ru d'Ancoeuil de Blandy au Bassin de la Poêle du Parc de Vaux-le-Vicomte, pour ensuite s'en tenir au nom de l'Almont.

NOTRE PATRIMOINE - NOTRE ENVIRONNEMENT

Cette vallée du Val d'Ancoeur fait aujourd'hui partie d'un grand plan porté par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et l'Etat, et dans lequel notre commune s'est naturellement engagée. Ce plan, dit «Plan Paysage », est notamment axé sur la valorisation et la préservation des paysages associés au fil de l'eau, sur l'intégration de l'urbanisme et des espaces agricoles dans le milieu paysager et sur l'amélioration des itinéraires et voies de circulation douce. Ce programme d'actions va venir en complément du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) dont les objectifs sont de préserver les chemins constitutifs du patrimoine de la commune, d'assurer la pérennité des itinéraires et de garantir une qualité de ces circuits de promenade.

Dès que le contexte sanitaire nous le permettra, nous vous proposerons une exposition de ces projets lors de réunions publiques ou de manifestations dédiées.

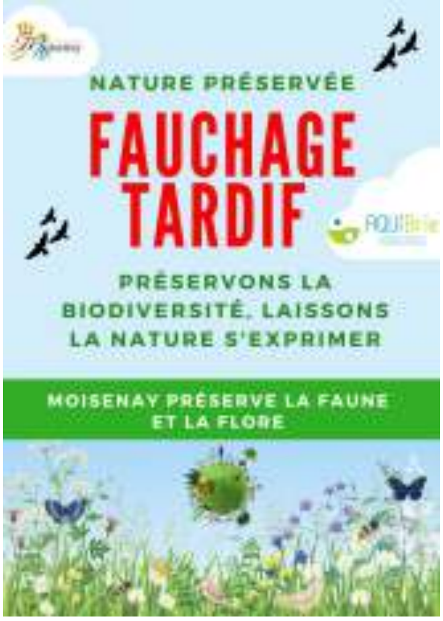
NATURE PRÉSERVÉE
FAUCHAGE TARDIF
AQUIBrie
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ, LAISSONS LA NATURE S'EXPRIMER
MOISENAY PRÉSERVE LA FAUNE ET LA FLORE

Nous travaillons sur l'élaboration d'un guide répertoriant les chemins de randonnées et de promenades ainsi que le patrimoine de notre commune.

Également, pour valoriser ce patrimoine et donner une véritable identité végétale à notre village, Moisenay s'est inscrite dans le processus de labellisation des "Villages fleuris" qui récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Ce label prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constituerait une reconnaissance et un aboutissement pour nos services techniques qui œuvrent depuis plusieurs années pour répondre à tous ces critères

Terre saine, Moisenay sans pesticides

La commune vient de se voir décerner un nouveau dipôme !

Sous l'impulsion de Philippe Mazella, responsable des services techniques, la commune avait candidaté à la session 2020 de l'opération "Terre Saine, communes sans pesticides" portée par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique en collaboration avec l'Office français de la biodiversité.

Le comité d'octroi nous a sélectionné et Moisenay fait donc désormais partie des 523 communes françaises ayant reçu ce label. Pour l'obtenir la collectivité doit avoir cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité territoriale.

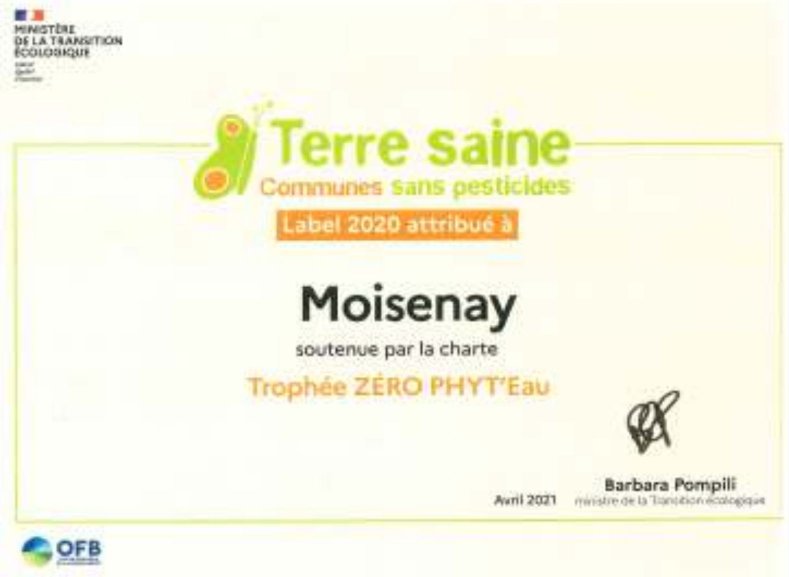

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Terre saine
Communes sans pesticides
Label 2020 attribué à

Moisenay
soutenue par la charte
Trophée ZÉRO PHYT'Eau

Avril 2021
Barbara Pompili
ministre de la Transition écologique

OFB

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du processus de préservation de l'environnement et dans celle de la protection de la santé des Moseniens.

NOTRE PATRIMOINE - NOTRE ENVIRONNEMENT

En route vers le label "Ville et villages fleuris"

Moisenay a récemment déposé sa candidature pour obtenir le label "Villes et villages fleuris". Le jury régional visitera notre village en juillet. Gageons que d'ici cette visite les massifs récemment créés par les services techniques et encouragés par la nature seront resplendissants de couleurs.

A la découverte de l'éco-pâturage

En Avril, nous avons accueilli sur le terrain communal situé entre la rue de Blandy et la rue des Sirènes de nouveaux habitants.

Il s'agit de moutons d'Ouessant, prêtés par la société Equipatûre en échange de l'hébergement sur notre beau territoire Mosenien. Et, surtout, ces petits frisés vont nous aider à l'entretien du terrain : ils s'attaquent à l'herbe, les ronces, les haies....sans se préoccuper de la météo ni du repos domonical ou des jours fériés !

Leur propriétaire devant régulièrement effectuer des mouvements d'animaux entre ses différents clients (éviter la consanguinité lors de la reproduction, préserver la floraison dans certains espaces pour les insectes, ...), ce nouveau voisinage pourra évoluer au fil des semaines.

Equipatûre est une société Seine-et-Marnaise qui propose un service de gestion écologique des espaces verts en utilisant des moutons d'Ouessant, des chèvres naines et des poneys Shetland. Ses clients : des entreprises, des collectivités et des particuliers de toute l'ile de france disposant d'une surface enherbée d'au moins 2000 m². La société s'occupe de tout, l'installation des animaux, leurs soins habitels et vétérinaires. En bonus, les clients peuvent assiter à la tonte des moutons et la naissance des agneaux ! L'éco-pâturage évite le bruit et la pollution générée par la tonte mécanique, les terrains sont fertilisés naturellement, la biodiversité s'en trouve améliorée !

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES

COMMUNE DE MOISENAY

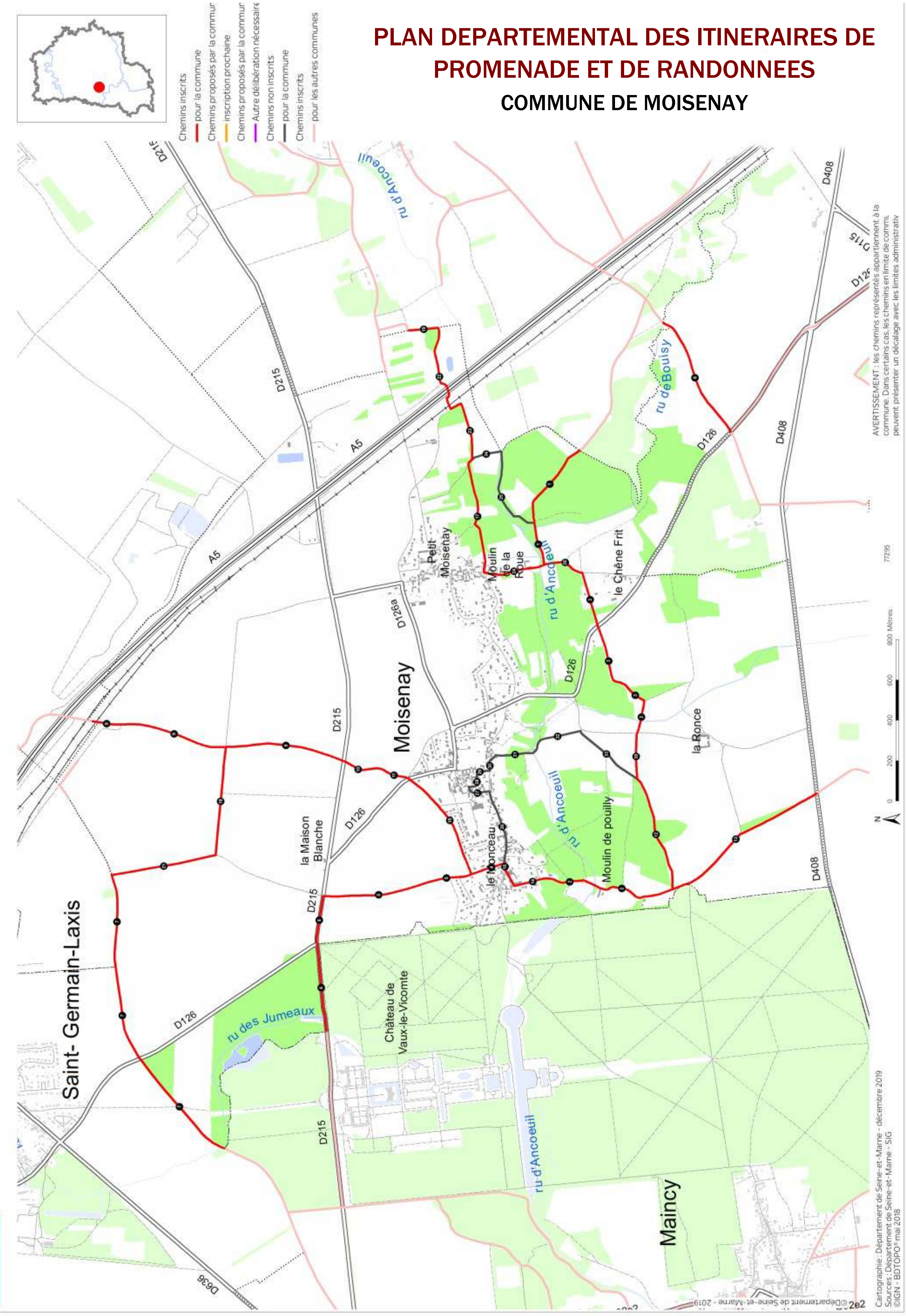
Chemins inscrits
🟥 pour la commune
Chemins proposés par la commun
🟧 inscription prochaine
Chemins proposés par la commun
🟪 Autre délibération nécessaire
Chemins non inscrits
⬛ pour la commune
Chemins inscrits
▬ pour les autres communes
Moisenay
Petit Moisenay
Moulin de la Roue
le Chêne Frit
la Ronce
Moulin de pouilly
le Monceau
la Maison Blanche
Saint- Germain-Laxis
Château de Vaux-le-Vicomte
Maincy
ru d'Ancoeuil
ru de Bouisy
ru des Jumeaux
A5
D215
D126
D126a
D408
D115
D636
AVERTISSEMENT : les chemins représentés appartiennent à la commune. Dans certains cas, les chemins en limite de commu peuvent présenter un décalage avec les limites administrativ
0 200 400 600 800 Mètres
N
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - décembre 2019
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG
©IGN - BDTOPO® mai 2018
©Département de Seine-et-Marne - 2019
SEINE & MARNE 77 LE DÉPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Geneviève VAROQUI
Maire

Emilien ROMAIN
1er Adjoint

Catherine DURANT
2ème Adjointe

Marc BAILAY
3ème Adjoint

Fidèle AHOUANSOU
Conseiller Municipal
Délégué

Guillaume MARTIN
Conseiller Municipal
Délégué

Claudine WIELGOCKI
Conseillère Municipale

Marthe BINDHA
Conseillère Municipale

Françoise PAKULA
Conseillère Municipale

Vincent PERRINO
Conseiller Municipal

Anaïs FRANCESCHETTI
Conseillère Municipale

Vincent BINDHA
Conseiller Municipal

Julien CHAILLOT
Conseiller Municipal

Anthony BRIHI
Conseiller Municipal

Marie Fatima MAUGERE
Conseillère Municipale

Les élections municipales 2020

La liste "Ensemble nous sommes Moisenay" a été élue au 2nd tour des élections municipales en juin 2020.

Inscrits	1035
Abstentions	407
Votants	628
Blancs	5
Nuls	4
Exprimés	619

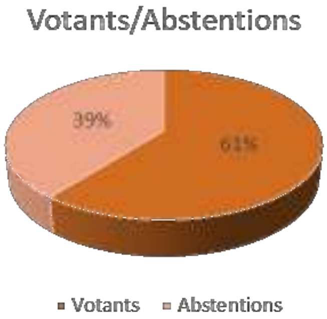

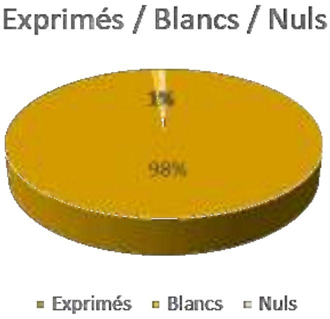

LISTES	VOIX	SIEGES
Ensemble nous sommes Moisenay	280	12
Moisenay agir avec vous	210	2
Moisenay construisons demain	129	1

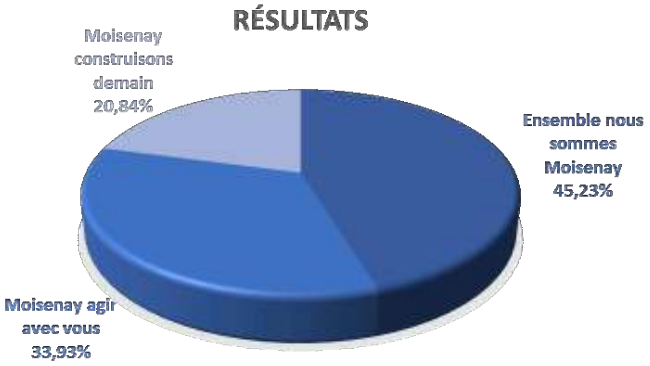

Le 4 juillet 2020 a eu lieu l'installation du nouveau conseil municipal qui a procédé à l'élection du maire et de ses adjoints.

Maire : Geneviève VAROQUI - CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE A LA CCBRC
1er adjoint : Emilien ROMAIN (sécurité, patrimoine, environnement, vie associative) - CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA CCBRC
2nde Adjointe : Catherine DURANT (communication, services publics, mobilité)
3 ème adjoint : Marc BAILAY (scolaire, périscolaire, services techniques)

Des conseillers municipaux délégués ont également été nommés :

Conseiller municipal délégué aux travaux et aménagements : Fidèle AHOUANSOU
Conseiller municipal délégé aux finances : Guillaume MARTIN

REFERENTS DE QUARTIER

Comme nous l'avions annoncé dans notre programme, chaque administré souhaitant s'exprimer ou poser une question a la possibilité de s'adresser à un référent de quartier. Les réferents sont répartis, en fonction de leur domicile entre le Grand et le Petit Moisenay.

Grand Moisenay

Fidèle AHOUANSOU (fidele.ahouansou@gmail.com)
Guillaume MARTIN (guillaume010573@yahoo.fr)
Emilien ROMAIN (emilien.romain@moisenay.fr)
Geneviève VAROQUI (genevieve.varoqui@moisenay.fr)
Claudine WIELGOCKI (claudine.wielgocki@gmail.com)

Petit Moisenay

Marc BAILAY (marc.bailay@moisenay.fr)
Marthe BINDAH (bindah.bv@orange.fr)
Vincent BINDAH (bindah.bv@orange.fr)
Catherine DURANT (catherine.durant@moisenay.fr)
Anaïs FRANCESCHETTI (anais.franceschetti@gmail.com)
Françoise PAKULA (francoise.pakula@gmail.com)
Vincent PERRINO (vp77950groupe@gmail.com)

LES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour toute collectivité territoriale, une commission d'Appel d'Offres doit être constituée par une délibération du conseil municipal. Pour une commune de moins de 3.500 habitants, elle est composée du Maire (ou de son représentant) et de trois membres titulaires du conseil et de trois membres suppléants..

Marchés
Publics

Présidente : Geneviève VAROQUI

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Fidèle AHOUANSOU	Marc BAILAY
Guillaume MARTIN	Marthe BINDAH
Vincent BINDAH	Claudine WIELGOCKI

CCAS (centre communal d'action sociale)

Le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé : du maire qui en est le Président de droit et en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal, et de membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal.

Présidente : Geneviève VAROQUI

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Marthe BINDAH	Edwige FOUROT
Françoise PAKULA	Pascale RAMON
Anaïs FRANCESCHETTI	Fernande SAILLANT
Emilien ROMAIN	Annette VERNHES

CNAS (comité national d'action sociale)

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil précieux pour les responsables territoriaux. Il leur propose en effet, une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille. Les communes adhérentes y sont représentées par un titulaire et un suppléant.

Membre titulaire :	Membre suppléant :
Geneviève VAROQUI	Françoise PAKULA

DELEGUE A LA DEFENSE

Le correspondant défense, placé auprès du Maire, a un rôle essentiellement informatif. Destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du Ministère de la Défense, il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale. Il peut ainsi informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparations militaires, de volontariat et de réserve militaire.

Vincent BINDAH

La CCID (commission communale des impôts directs)

L'article 1650 du Code général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale . Le rôle de la CCID est consultatif. Les membres délibèrent en commun à la majorité des suffrages. Les réunions ne sont pas publiques.

Présidente : Geneviève VAROQUI

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Catherine DURANT	Claudine WIELGOCKI
Guillaume MARTIN	Michel GODEAU
Françoise PAKULA	Philippe DODIN
Emilien ROMAIN	Daniel STOUFF
Vincent BINDAH	Marc VERNHES
Patrice GARNIER	Martial VIDON

CONTROLE DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES

La loi 2016-1048 ayant transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs, une commission de contrôle doit examiner ces demandes. La commission a pour compétences l'examen des recours administratifs des électeurs et la régularité de la liste électorale.

Membres titulaires :

Claudine WIELGOCKI
Marthe BINDAH
Françoise PAKULA
Marie Fatima MAUGERE
Julien CHAILLOT

CSS (Commission de Suivi des Sites)

Par arrêté préfectoral n°13 DCSE IC 073 en date du 09 août 2013, il a été créé une commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets pour le centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société VEOLIA-REP sur le territoire des communes de FOUJU et de MOISENAY. Prévue à l'article L125-2-1 du Code de l'Environnement, elle est composée de 5 collèges dont celui des « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération inter-communale concernés ».

Membre titulaire :	Membre suppléant :
Vincent BINDAH	Julien CHAILLOT

LES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

COMMISSIONS COMMUNALES INTERNES

Pour faciliter l'administration communale et les décisions du conseil municipal, des commissions municipales sont en place. Elles n'ont aucun pouvoir de décision mais examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis ou formulent des propositions. Le Maire participe à chacune de ces commissions.

COMMUNICATION	ANIMATION VIE ASSOCIATIVE	SECURITE	TRAVAUX AMENAGEMENTS	PATRIMOINE ENVIRONNEMENT
Catherine DURANT Claudine WIELGOCKI Anaïs FRANCESCHETTI Emilien ROMAIN Marc BAILAY Anthony BRIHI	Emilien ROMAIN Anaïs FRANCESCHETTI Françoise PAKULA Marthe BINDAH Catherine DURANT Marie Fatima MAUGERE	Emilien ROMAIN Vincent BINDAH Catherine DURANT Claudine WIELGOCKI Vincent PERRINO Julien CHAILLOT	Fidèle AHOUANSOU Vincent BINDAH Vincent PERRINO Guillaume MARTIN Claudine WIELGOCKI Anthony BRIHI	Emilien ROMAIN Fidèle AHOUANSOU Vincent BINDAH Claudine WIELGOCKI Vincent PERRINO Marie Fatima MAUGERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Les travaux en cours sur le PLU sont pris en charge par un groupe de travail dédié qui sera dissout lorsque le PLU sera finalisé.

GROUPE DE TRAVAIL PLU

Geneviève VAROQUI
Emilien ROMAIN
Marc BAILAY
Vincent BINDAH
Claudine WIELGOCKI
Julien CHAILLOT

Un numéro spécial des Brèves sera consacré au PLU

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le SIRP : Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Moisenay - Saint-Germain-Laxis.
Compétences : Etude, organisation et gestion de tout ce qui a trait au regroupement pédagogique des enfants des écoles primaires et maternelles de Moisenay et Saint Germain Laxis.

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Geneviève VAROQUI Marc BAILAY	Claudine WIELGOCKI Anthony BRIHI

Le **SMEP** (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation) Almont Brie Centrale.
Compétences : révision du Schéma Directeur Almont Brie Centrale, observation et analyse de l'occupation de l'espace, la population, l'emploi, le développement économique. Il gère également les aires des gens du voyage.

Membre titulaire :	Membres suppléant :
Fidèle AHOUANSOU	Geneviève VAROQUI

Le SM4VB : Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie : syndicat issu de la fusion du "syndicat intercommunal des Rus de la Noue et du Châtelet", du "syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Ru d'Ancoeur" et du "syndicat mixte pour l'aménagement du Ru de la Vallée Javot".
Compétences : entretien et surveillance des rivières et de leurs bassins versants.

Membre titulaire :	Membre suppléant :
Vincent PERRINO	Vincent BINDAH

Le SDESM : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne.
Compétence : organisation et gestion de la distribution publique d'énergie sur l'ensemble du département de Seine et Marne.

Membres titulaires :	Membre suppléant :
Geneviève VAROQUI Vincent BINDAH	Fidèle AHOUANSOU

LA CCBRC ET NOS REPRESENTATIONS

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes du Sud Seine-et-Marne issues de 5 anciennes intercommunalités (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine). Réunissant 39 445 habitants sur 366 km2, le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux s'ancre dans la ruralité, le bien-vivre et l'authenticité.

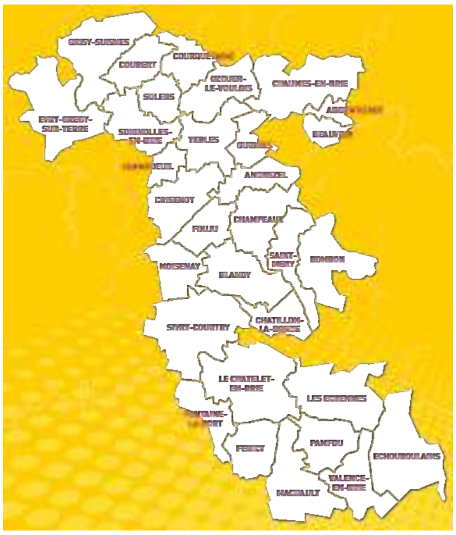
GRISY-SUISNES
COUBERT
COURQUETAINE
OZOUER-LE-VOULGIS
CHAUMES-EN-BRIE
SOLERS
ARGENTIÈRES
EVRY-GREGY-SUR-YERRE
SOIGNOLLES-EN-BRIE
YEBLES
BEAUVOIR
GUIGNES
CHAMPDEUIL
ANDREZEL
CRISENOY
CHAMPEAUX
FOUJU
SAINT-MERY
BOMBON
MOISENAY
BLANDY
SIVRY-COURTRY
CHATILLON-LA-BORDE
LE CHATELET-EN-BRIE
LES ECRENNES
FONTAINE-LE-PORT
FERICY
PAMFOU
ECHOUBOULAINS
VALENCE-EN-BRIE
MACHAULT

Compétences Obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Accueil des gens du voyage
- Ordures ménagères
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement

Compétences supplémentaires

- Aménagement numérique
- Réseau de lecture publique
- Sports, culture et loisirs
- Transport

FRANCE SERVICES

PROCHE DE VOUS
PROCHE DE CHEZ VOUS

La commune du Chatelet en Brie a obtenu le label « France Services ». Ainsi la commune propose aux usagers du territoire un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à différents organismes de services publics.

Un guichet unique pour les projets de rénovation énergétique à destination des particuliers et des professionnels habitant sur le territoire de la CCBRC. Une conseillère énergie est à votre disposition pour vous délivrer des conseils neutres, objectifs et gratuits

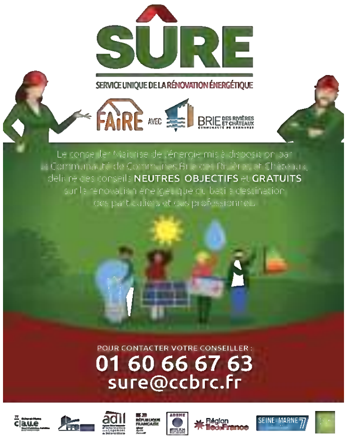
SÛRE
SERVICE UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
FAIRE AVEC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX
Le conseiller Maîtrise de l'énergie mis à disposition par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, délivre des conseils NEUTRES, OBJECTIFS et GRATUITS sur la rénovation énergétique du bâti à destination des particuliers et des professionnels
POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLER :
01 60 66 67 63
sure@ccbrc.fr

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
1 rue des petits champs - 77820
Le Châtelet-en-Brie

Contact :
01 60 66 67 10
Fax : 01 60 66 67 16
accueil@ccbrc.fr
Facebook : @ccbrc77
www.briedesrivieresetchateaux.fr

L'ensemble des compétences font l'objet de différentes commissions qui se réunissent régulièrement et dans lesquelles notre commune est toujours représentée

Commission eau - assainissement - eaux pluviales
Titulaire : Fidèle AHOUANSOU
Suppléant : Geneviève VAROQUI

Commission développement économique et emploi
Titulaire : Emilien ROMAIN
Suppléant : Claudine WIELGOCKI

Commission Travaux & Aménagement numérique
Titulaire : Fidèle AHOUANSOU
Suppléant : Catherine DURANT

Commission action sociale
Titulaire : Marthe BINDAH
Suppléant : Anaïs FRANCESCHETTI

Commission Petite enfance
Titulaire : Marthe BINDAH
Suppléant : Marie-Fatima MAUGERE

Commission Collecte et Traitements des déchets
Titulaire : Geneviève VAROQUI
Suppléant : Vincent BINDHAH

Commission Mutualisation
Titulaire : Guillaume MARTIN
Suppléant : Catherine DURANT

Commission Habitat et Patrimoine
Titulaire : Emilien ROMAIN
Suppléant : Vincent PERRINO

Commission Transport
Titulaire : Catherine DURANT
Suppléant : Anaïs FRANCESCHETTI

Commission Culture
Titulaire : Emilien ROMAIN
Suppléant : Marc BAILAY

Commission Développement touristique
Titulaire : Claudine WIELGOCKI
Suppléant : Françoise PAKULA

Commission Environnement
Titulaire : Vincent PERRINO
Suppléant : Julien CHAILLOT

Commission Enfance, Jeunesse et Sport
Titulaire : Marc BAILAY
Suppléant : Anthony BRIHI

Commission Aménagement de l'espace & Urbanisme
Titulaire : Geneviève VAROQUI
Suppléant : Fidèle AHOUANSOU

Commission Gens du voyage
Titulaire : Emilien ROMAIN
Suppléant : Guillaume MARTIN

FINANCES

BUDGET

Les finances d’une commune sont inscrites dans un document appelé « budget ».

Le budget est un acte juridique, prévisionnel, voté par le conseil municipal, qui prévoit et autorise aussi précisément que possible, les recettes et les dépenses pour une année civile. Il doit être équilibré, c’est-à-dire que les dépenses doivent être compensées par les recettes, réparties dans deux sections (fonctionnement et investissement).

En fin d’année civile, à l’arrêt des comptes, le budget prend l’appellation de compte administratif. Il retrace les dépenses et recettes réalisées. La différence entre les recettes et les dépenses représente l'autofinancement, qui, complété si besoin par de l’emprunt, permet de prévoir les investissements pour l’année ou les années suivantes.

Le budget est structuré en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

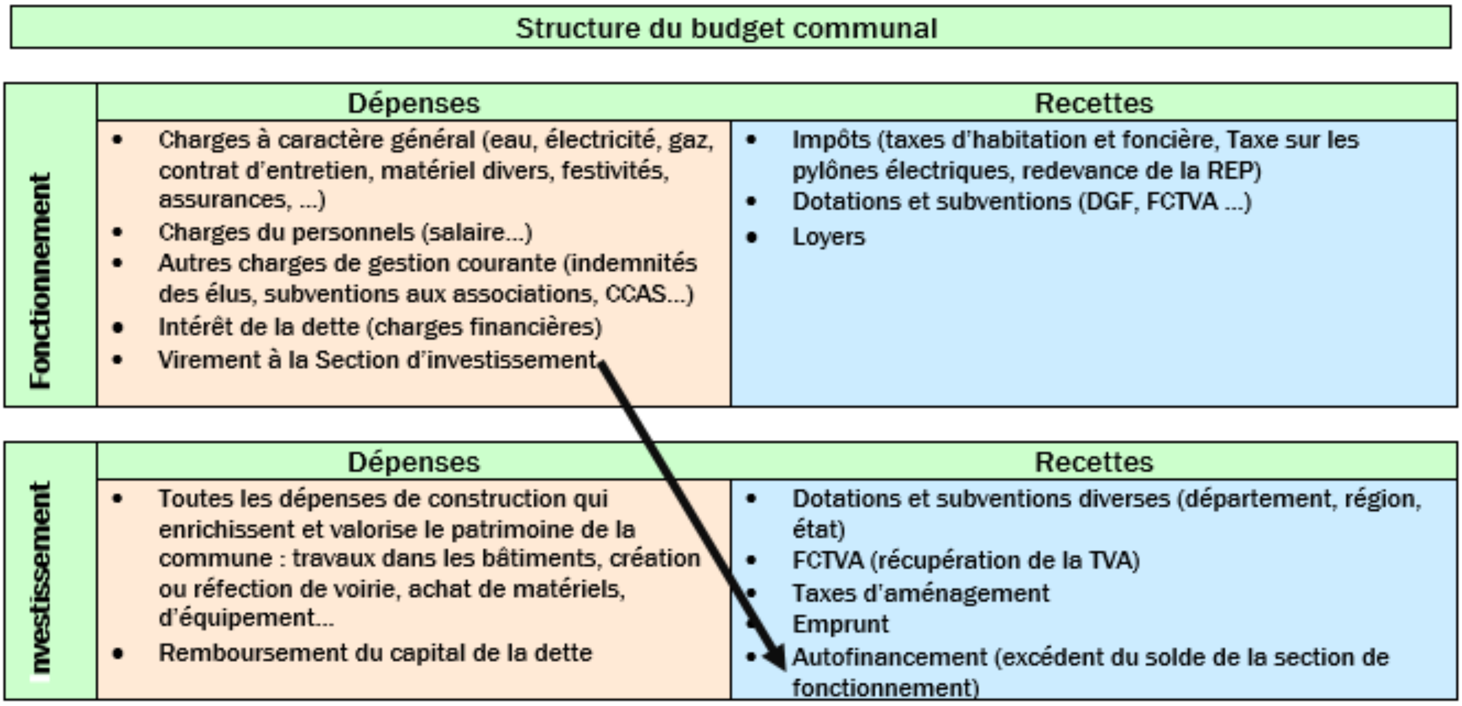

Structure du budget communal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	• Charges à caractère général (eau, électricité, gaz, contrat d’entretien, matériel divers, festivités, assurances, …) • Charges du personnels (salaire…) • Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, CCAS…) • Intérêt de la dette (charges financières) • Virement à la Section d’investissement	• Impôts (taxes d’habitation et foncière, Taxe sur les pylônes électriques, redevance de la REP) • Dotations et subventions (DGF, FCTVA …) • Loyers

	Dépenses	Recettes
Investissement	• Toutes les dépenses de construction qui enrichissent et valorise le patrimoine de la commune : travaux dans les bâtiments, création ou réfection de voirie, achat de matériels, d’équipement… • Remboursement du capital de la dette	• Dotations et subventions diverses (département, région, état) • FCTVA (récupération de la TVA) • Taxes d’aménagement • Emprunt • Autofinancement (excédent du solde de la section de fonctionnement)

Le fonctionnement

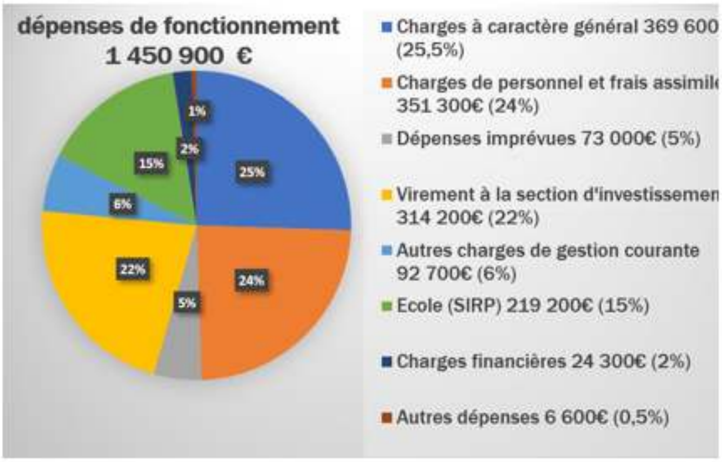

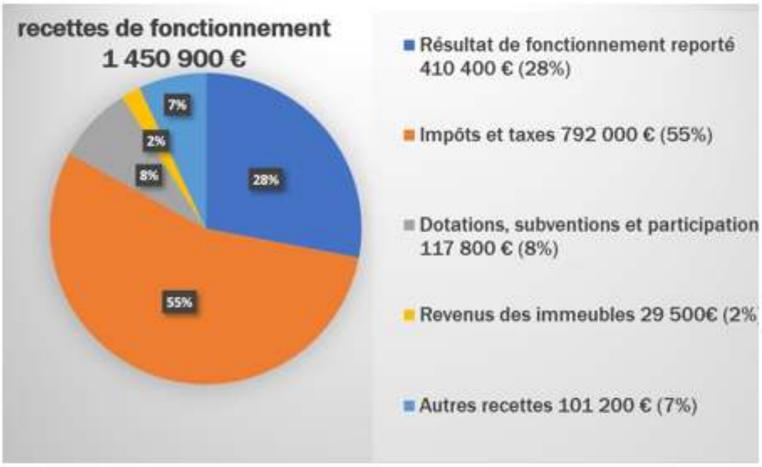

L’objectif de 2021 est de s’inscrire dans une maîtrise des dépenses et de faire des économies en renégociant certains contrats. Ces économies participeront à conforter et augmenter notre autofinancement afin d’avoir des ressources financières pour nos différents projets en investissement.

FINANCES

L' investissement

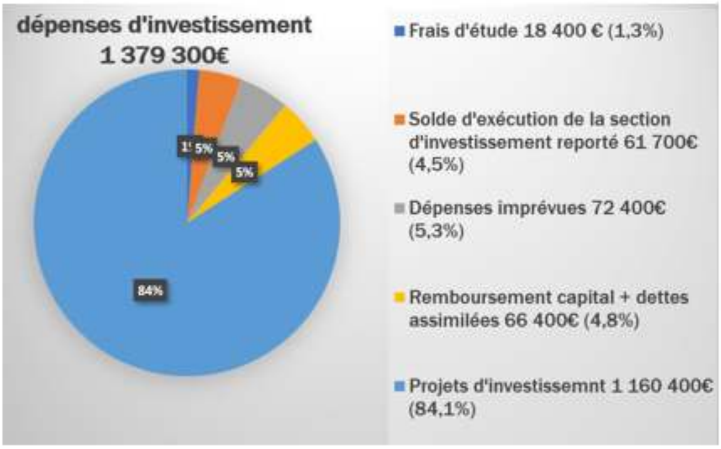

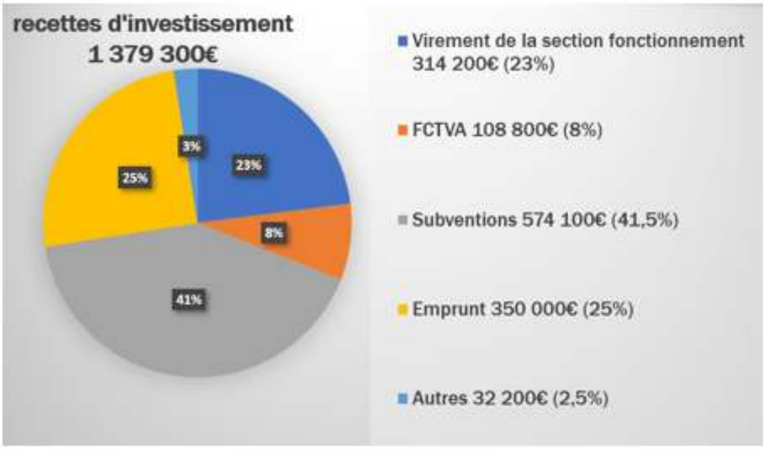

Le conseil municipal a fait le choix d'emprunter 350 000 € pour la réalisation de son programme d'investissements 2021 et assurer la finalisation du projet de création d'un espace de commerces de proximité, place de l'Eglise, dont une boulangerie en 2022.

Les projets prévus en 2021 sont résumés dans le tableau ci-dessous. Tous ces projets ont fait l'objet de demande de subventions soit de l'Etat, de la Région ou du Département. Leur obtention conditionnera la réalisation des projets. En gras sont indiqués les projets prioritaires.

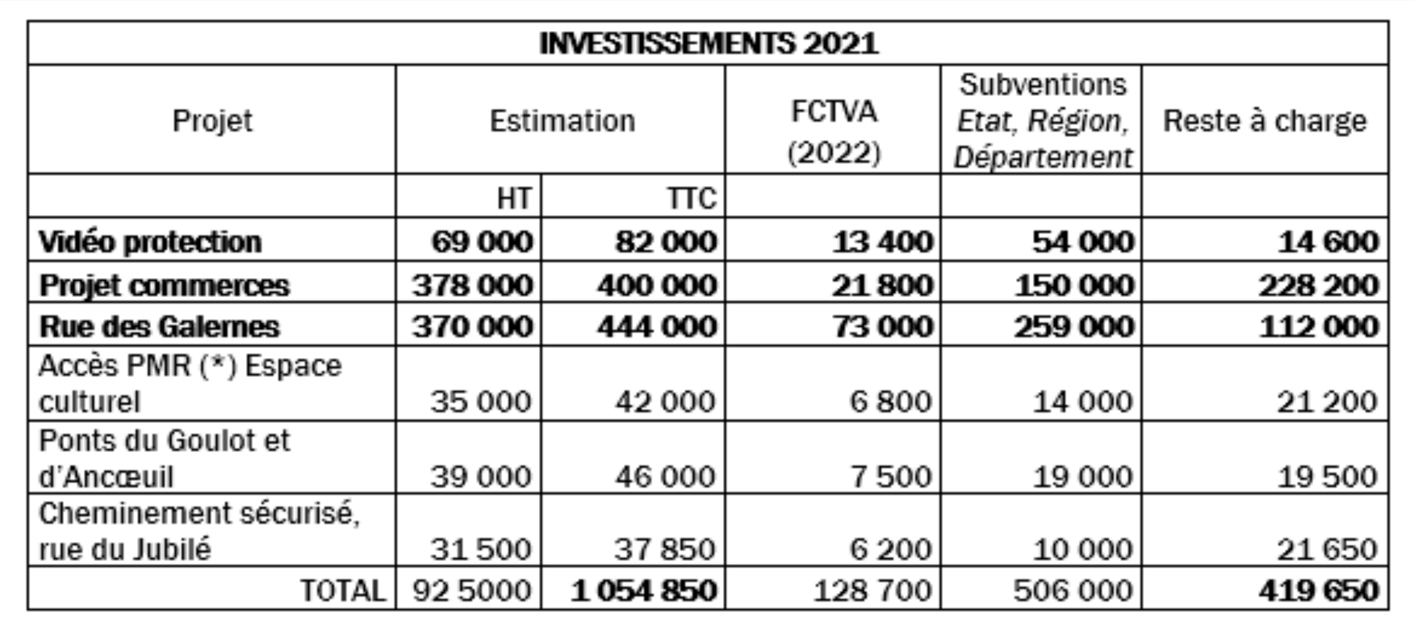

INVESTISSEMENTS 2021					
Projet	Estimation		FCTVA (2022)	Subventions *Etat, Région, Département*	Reste à charge
	HT	TTC			
Vidéo protection	**69 000**	**82 000**	**13 400**	**54 000**	**14 600**
Projet commerces	**378 000**	**400 000**	**21 800**	**150 000**	**228 200**
Rue des Galernes	**370 000**	**444 000**	**73 000**	**259 000**	**112 000**
Accès PMR (*) Espace culturel	35 000	42 000	6 800	14 000	21 200
Ponts du Goulot et d'Ancœuil	39 000	46 000	7 500	19 000	19 500
Cheminement sécurisé, rue du Jubilé	31 500	37 850	6 200	10 000	21 650
TOTAL	92 5000	**1 054 850**	128 700	506 000	**419 650**

** Personne à mobilité réduite*

Ces investissements estimés à plus d'un million seront financés à 40% par des subventions, 33% par l'emprunt et 27 % en autofinancement. La part de TVA (128 700 €) sera récupérée dans le budget de l'année 2022.

Chacun de ses projets fera l'objet d'une présentation, nous l'espérons en présentiel, sous forme de rendez-vous participatifs, mais également d'une publication dans les *Brèves*.

Le budget est consultable en mairie. Et pour de plus amples informations, il est possible de prendre un rendez-vous.

FINANCES

LES TAUX D'IMPOSITION 2021

Suppression de la Taxe d'habitation pour le contribuable

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour tous les contribuables est programmée pour 2023, avec une mise en place progressive.
Les « 20 % restant » s'acquitteront ainsi de 70 % de leur cotisation en 2021, de 35 % en 2022 et n'auront plus aucune cotisation à compter de 2023.

Il convient en premier lieu de préciser que seules les résidences principales seront concernées par la suppression de la Taxe d'Habitation. Les occupants de résidences secondaires seront toujours contributeurs.

Incidence de la suppression de la Taxe d'habitation

Le principe pour les communes
A compter de 2021, et en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, si le contribuable à terme ne sera plus redevable de la taxe d'habitation, de fait, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte de recette est compensée pour les Communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le taux de la Taxe foncière sera égale au taux de la commune de 2020 + le taux du Département, soit pour notre commune, un taux de :

Taux communal de TFPB 2020 :	14,51%
Taux TFPB département de Seine et Marne 2020 :	+ 18,00%
Nouveau taux	32,51%

Le principe pour les contribuables

Sur votre feuille d'impôt de Taxe foncière apparaitra le taux de 32.51 % pour la seule colonne Commune, celle du Département aura disparu ou fera apparaitre un taux de 0%.

Le Conseil municipal ayant décidé de ne pas augmenter le taux de Taxe foncière, l'incidence de l'impôt ne portera que sur la revalorisation des bases (1) des taxes relevées par l'Etat.

(1) Coefficient 2021 : l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%

TAUX TFPNB (*) : Le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux 2020 soit : 37,47 %

*Taxe foncière sur les propriétés non bâties

LES EMPRUNTS

Comme indiqué dans la rubrique Budget , un crédit d'emprunt a été inscrit, à hauteur de 350 000 € afin d'équilibrer le programme d'investissement 2021.

Les consultations d'organismes bancaires ont abouti à retenir l'offre du Crédit agricole Brie Picardie, selon les modalités suivantes :

Durée : 20 ans
Amortissement constant
Taux fixe de 0.76 %
Echéances trimestrielles : 4.720,07 €

Cette nouvelle dépense tendra à être couverte par des économies sur le budget de fonctionnement, notamment la renégociation des contrats d'assurance en cours et à terme, en partie, par le revenu locatif des futurs commerces.

TRAVAUX

INSONORISATION DE LA SALLE BLEU

Terminé ✓

La salle Bleu, récemment rénovée présentait un inconfort acoustique qui se traduisait par un brouhaha permanent lors des réunions. Ce phénomène est couramment nommé "l'effet cocktail". Il pousse les interlocuteurs à une surenchère sonore lors des échanges.
Une étude acoustique a été menée afin de comprendre les problèmes, étudier les solutions et éviter des dépenses inutiles. Dans ce sens, le diagnostic est rapidement tombé : la mesure de la durée de réverbération initiale de la salle a donné une valeur de 2,70 secondes. A titre d'indication, pour un meilleur confort d'usage, cette valeur doit être comprise entre 0,7 et 1 seconde pour une salle de conférence, entre 1,2 et 1,5 secondes pour une salle polyvalente.

Salle BLEU avant travaux

Salle BLEU après travaux

Nous avons opté pour une durée de réverbération de 0,85 seconde.Une réflexion complémentaire a été menée afin d'optimiser l'aspect esthétique par des traitements de surface complémentaires.Parmi les trois options proposées par l'acousticien, la mise en place d'une retombée du plafond actuel par des panneaux acoustiques nous a semblé adaptée au mieux et aux conditions d'utilisation. Des travaux induits, notamment sur l'installation électrique ont également été réalisés.

Coût des travaux : 12 081 € HT financés à 50% au titre du Fonds d'Equipement Rural

TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF

Terminé ✓

La crise COVID 19 a nécessité la mise en place de différents protocoles pour les activités sportives, notamment dans le domaine de l'aération des locaux. Ainsi, des travaux ont dû être réalisés dans les vestiaires du complexe pour améliorer la ventilation : création de 4 fenêtres, nettoyage des VMC plus nettoyage de l'aérotherme de la salle des sports.

Le référent de la commission de sécurité, lors de sa visite réglementaire des installations de l'ensemble du complexe sportif et culturel, nous a rappelé la liste des travaux de conformité relevés depuis plusieurs années et non réalisés, à ce jour. C'est désormais chose faite !

Coût des travaux : 20 068,81€ TTC

TRAVAUX

Terminé ✓

PORTAIL WIFI PUBLIC MOISENAY

Depuis le mois de janvier 2021 l'installation du réseau de wifi public est effective sur l'ensemble des bâtiments communaux (salle Bleu, bibliothèque, la Grange, la salle verte, le gymnase, l'espace culturel et la place de l'église). Ce déploiement repond aux nombreuses demandes des associations.

Dès que les conditions sanitaires le permettront l'espace de coworking pourrait être aménagé avec le réseau Wifi public Moisenay facile d'utilisation.

Il vous suffit d'accepter les conditions générales d'utilisation lors de votre première connexion sur le portail et le tour est joué.

Les caractéristiques de la connexion :
Debit descendant / download: 31Mb/s
Debit montant/upload: 14Mb/s
Ping/latence: 18ms.

En pratique, cette connexion Internet de qualité et stable est adaptée pour les visioconférences.

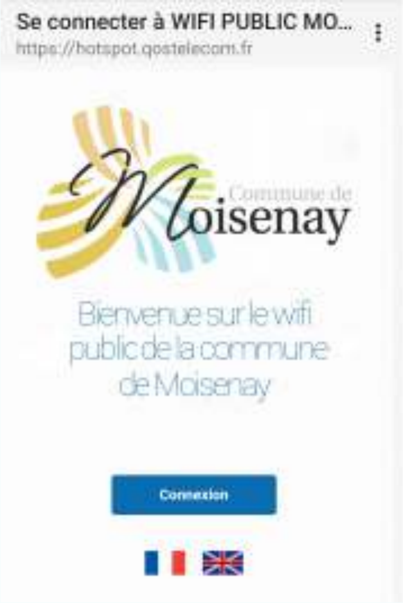

Se connecter à WIFI PUBLIC MO...
https://hotspot.qostelecom.fr

Commune de Moisenay

Bienvenue sur le wifi public de la commune de Moisenay

Coût des travaux : 11 139,65 € HT. L'opération a bénéficié d'un financement de 50% du département de Seine et Marne au titre du fonds d'équipements rural.

En cours ⌛

LA VIDEOPROTECTION

Un de nos engagements sur lequel l'équipe municipale a été élue, est le déploiement sur la commune d'un système de vidéoprotection. Pour information, Moisenay était l'une des dernières communes du secteur de la Gendarmerie du Châtelet-en-Brie à ne pas être équipée d'un tel dispositif.

Dès notre prise de fonction, nous avons sollicité l'appui du Groupement de Gendarmerie Départementale de Seine-et-Marne afin de nous conseiller et nous accompagner dans les différentes démarches à réaliser. A l'issue d'un audit du référent sûreté de la Gendarmerie et après accord des services de la Préfecture, ce sont 21 caméras qui seront très prochainement installées sur l'ensemble de la commune.

SITE PLACE SOUS VIDEOPROTECTION

Une subvention de ce projet a été accordée par l'Etat à hauteur de 80% mêlant ainsi politique de sécurisation des biens et des personnes et maîtrise de nos finances municipales.

Un numéro spécifique des "Brèves du village" en mai 2021 a été consacré à la vidéoprotection afin de vous présenter ce dossier en détail : le fonctionnement, la mise en œuvre, les modalités de captation des images, ...

Une réunion publique en présence de la gendarmerie, du prestataire choisi pour l'installation et des élus a été organisée avant le démarrage des travaux de déploiement du système.

Coût du projet : 67 553€ HT financé à 80% au titre de la D.E.T.R

REHABILITATION D'UN PATRIMOINE DU 18ème siècle EN COMMERCE DE PROXIMITE (Boulangerie/petite épicerie) : la volonté d'une réhabilitation respectueuse de l'environnement

Le constat est simple : notre village ne dispose plus que d'un seul commerce : le Bar des Amis ; l'activité de la boulangerie et des deux commerces ambulants étant arrêtée.

Devant ce constat, les élus, dès leur installation en juillet 2020, ont priorisé, dans leur programme, l'opération « cœur de bourg » où s'installerait du commerce dont une petite épicerie alimentaire en circuit court.

Parallèlement, un habitant du village, s'est porté candidat pour ce projet. Boulanger de formation, il souhaite participer à l'attractivité du village de son enfance.

Cette propriété concentre, dans un périmètre restreint, de part et d'autre de la place de l'Eglise, lieu historique du village, divers bâtiments et services :

- ✓ L'église Saint-Martin
- ✓ la salle Bleu
- ✓ la bibliothèque
- ✓ « le Bar des Amis »

La faisabilité fonctionnelle de la réhabilitation de la maison d'habitation en activité commerciale, principalement une boulangerie, a été démontrée dans le cadre des premières études de projet.

La démarche pour cet important projet porte deux ambitions :

- ✓ un enjeu environnemental
- ✓ un enjeu énergétique

Sur le plan financier, ont été inscrites au budget de l'année 2021, les dépenses d'acquisition et de travaux de toiture ainsi que la recette attendue de la Région qui vient d'être confirmée (se reporter à la page « Finances »).

Les premières évaluations des travaux de réhabilitation et d'aménagement des abords sont de l'ordre de 900 000 € HT (arrondi), non compris les coûts d'acquisition et les travaux de couverture. Une subvention au titre du Plan de relance a été sollicitée auprès de l'Etat à hauteur de 80%. En fonction du résultat de la DSIL, nous aurons éventuellement à fractionner les travaux sur 2022/2023 et 2024, selon leur nature ce qui permettra de solliciter d'autres types de subvention (appel à projets de la Région, DETR, FER...).

L'objectif est une ouverture de ce service de proximité en septembre 2022.

Une réunion participative sera organisée courant septembre.

Vue depuis la rue de l'Ecole

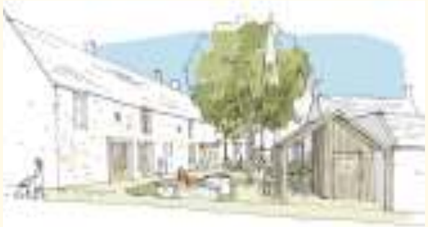

Illustration - Chantier Graphique

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET RESEAU D'EAUX PLUVIALES - RUE DES GALERNES

La rue des Galernes, faute de trottoirs et caniveaux, représente une insécurité pour les riverains et leurs biens par le débordement constant des eaux de ruissellement, entrainant de fortes inondations des parcelles situées de part et d'autre de la rue et ce depuis de nombreuses années.

En cas de fortes pluies, l'eau n'étant pas canalisée du fait de l'absence d'un réseau d'eaux pluviales, les maisons construites sous le niveau de la voirie se retrouvent inondées.

Pour remédier à ces nuisances, une opération de requalification de voirie est programmée. Elle consiste en un réaménagement de la voirie (près de 300 m), la création de trottoirs et la création d'un réseau d'eaux pluviales.

Les travaux devraient débuter au cours du dernier trimestre 2021, la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, intervenant au préalable pour changer le réseau d'eau potable vétuste.

Cette opération, sur le plan financier, a fait l'objet d'une candidature à un Contrat rural (Région et Département) au titre des investissements des communes de moins de 2 000 habitants.

Une réunion avec les riverains sera organisée, dès que les règles sanitaires le permettront.

Coût du projet : 67 553€ HT financé à 80% au titre de la D.E.T.R

NOS TRAVAUX SUR LES PONTS

Comme évoqué dans l'article sur le patrimoine et l'identité environnementale de MOISENAY, de nombreux ponts sont répertoriés sur la commune et nécessitent un engagement fort en termes de préservation. Ainsi deux projets de travaux vont être initiés dans les prochains mois :

- La réfection du cheminement après le Pont de l'Ancoeuil, dont l'accotement s'est fortement dégradé
- La rénovation de la partie inférieure du Pont du Goulot qui, depuis son affaissement en 2016, n'a pas été reconstruit. Ce pont est situé sur le cheminement du GR1.

Ces deux opérations ont été inscrites dans le cadre d'une demande d'une subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), compétence du Département de Seine-et-Marne. Des critères cumulatifs font varier le niveau de subvention de 30 à 80% en fonction d'opérations portant notamment sur :

- La restauration et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire
- La connaissance, le maintien, la restauration ou la création d'un patrimoine naturel et écologique

De plus, les travaux de restauration du pont de l'Ancoeuil, seront confiés à INITIATIVES 77, organisme œuvrant dans les chantiers d'insertion professionnelle, permettant l'emploi de jeunes sans qualification ou de personnes en situation de précarité.

SECURISATION DE L'ACCES AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

Le 13 avril 2021, le Conseil Municipal a voté en faveur d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.) pour le réaménagement de l'accès à l'aire de jeux et à l'espace culturel.

En effet, cet accès présente un réel problème de sécurité qui s'est accentué au fil du temps pour les usagers. Il devra être adapté aux personnes à mobilité réduite avec la création d'une rampe menant à tous les équipements communaux.

Une nouvelle identité végétale complétera ces travaux avec des Magnolias Grandiflora plantés le long du muret créant un espace ombragé. De nouveaux bancs y seront installés pour profiter en toute quiétude des beaux jours.

PAROLE DES MINORITES

L'article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales indique que "Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale". (loi n° 2015-991 du 7 août 2015).

Ces dispositions s'appliquant à compter du renouvellement général des conseils municipaux suivant la promulgation de la loi, cette nouvelle disposition a été inscrite dans le règlement intérieur du conseil municipal. Un espace est donc réservé aux conseillers minoritaires dans le bulletin municipal.

Anthony BRIHI - Liste Moisenay agir avec vous

Julien CHAILLOT, autre conseiller municipal de la liste, n'a pas souhaité utiliser son droit d'expression.

Moseniennes, Moseniens,
En tant que conseiller municipal de la minorité, j'ai à cœur de défendre au mieux les intérêts de notre si beau village dans une démarche d'opposition constructive.
Ce bulletin municipal me permet de communiquer avec vous en toute transparence, transparence qui a fait défaut sur certaines décisions importantes pour les finances de notre village.
Je pense notamment à l'acquisition d'une maison pour y implanter un commerce, qui engendrera des travaux de rénovation importants.
Cette acquisition a fait l'objet de nombreux débats en conseil municipal qui n'ont pas été rendus publics sur les différents comptes rendus.
Cette décision, pour laquelle j'ai voté contre, est certes louable mais ne me parait pas être une priorité,notamment pour deux raisons principales :

- Le coût engendré par l'acquisition et les travaux de rénovation pèsera lourd sur les dépenses de notre village
- Cela impliquera des arbitrages budgétaires, certainement au détriment d'autres biens immobiliers déjà détenus par la commune (je pense notamment au logement mitoyen de la bibliothèque et à la réouverture de celle-ci).

Loin de moi l'idée de contester en bloc chaque décision prise par l'équipe municipale, mais je me devais d'attirer votre attention sur ces dépenses.

Je tenais également, en cette période de crise sanitaire qui dure, à vous témoigner tout mon soutien ainsi qu'aux associations. J'ai une pensée toute particulière pour nos aînés car je sais à quel point ces moments ne sont pas toujours faciles à vivre (isolement, manque de lien social…). J'espère que nous aurons rapidement l'occasion de partager des moments conviviaux ensemble.

En tant qu'enseignant, j'ai également une pensée pour nos enfants dont la scolarité est impactée depuis un an maintenant. Je leur transmets un maximum de courage ainsi qu'à vous parents d'élèves.
Gardons confiance en de jours meilleurs.
Restant à votre écoute.

Marie Fatima MAUGERE - Liste Moisenay construisons demain

L'équipe « MOISENAY CONSTRUISONS DEMAIN » est heureuse de pouvoir s'exprimer en ces quelques lignes rendues obligatoires par la loi.
Les conseils municipaux se déroulent à huis-clos par le choix de la majorité, aux regrets des contribuables qui souhaitent y assister.
Pourtant des projets qui auront un impact sur plusieurs générations y sont décidés. Cela se fait sans concertation avec la population en dépit des engagements de la majorité.
Le 18 décembre, sous l'intitulé demande de subvention, il a été voté l'installation de 21 caméras.
Puis le 23 février, pour 380 204 € HT l'achat d'une maison ainsi que la réfection de sa toiture dans le but de créer une boulangerie.
Une clause suspensive conditionnant l'obtention d'une subvention a été demandée par les conseillers minoritaires. Il n'y a pas eu d'étude de marché, ni de Plan de financement chiffré sur la globalité du projet. La faisabilité et l'aménagement intérieur ne seront étudiés qu'après l'achat.

Ces projets se font précipitamment au détriment de « leur priorité 2020 » qui était l'adoption du Plan Local d'Urbanisme.

L'équipe « MOISENAY CONSTRUISONS DEMAIN » continue d'oeuvrer en toute transparence pour informer les Moséniens et reste force de propositions pour améliorer notre vivre-ensemble.

Votre conseillère : mariemaugere.moisenay@gmail.com

Moisenay
Construisons demain

NOTRE ECOLE

Du côté de l'école

Admission à l'école maternelle

Les enfants nés en 2018 seront admis à l'école maternelle pour la rentrée 2021 sur présentation

–d'un certificat d'inscription délivré par la mairie de résidence,

–des photocopies du livret de famille,mariage et naissance,

–du carnet de santé ou de vaccination,vaccins,

–de la fiche de renseignements 2021 remplie.

Les admissions se font uniquement par mail en raison de la crise sanitaire. Les documents peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de l'école située au portail. Afin de permettre aux nouveaux élèves de découvrir leur futur environnement, les enseignantes de l'école maternelle recevront les enfants et leurs parents courant juin si la situation sanitaire le permet. Merci de votre compréhension.

Du côté des élèves

Le SMITOM LOMBRIC a proposé aux écoles du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de participer à un concours inter-écoles.

Son objectif : mobiliser les élèves sur une opération de collecte des piles du foyer en les rapportant à l'école.

Les écoles ayant collecté la plus grande quantité de piles seront récompensées : une enveloppe financière pour le développement d'un projet sur le développement durable ainsi que d'autres lots.

L'école de Moisenay, en partenariat avec la commune, y participe. L'objectif est d'apprendre les enjeux du recyclage.

Le concours s'achevant, nous aurons connaissance des résultats du concours très prochainement. Merci à tous d'avoir rempli nos conteneurs...

Les élèves de la classe de CE1 ont produit des œuvres d'art avec la nature sur le complexe

Projet "Papillon"

Le 23 mars, une personne, appartenant à l'association des chasseurs de Seine et Marne, est venue dans la classe des CP pour proposer différentes activités autour des « papillons ».
Les enfants ont été particulièrement intéressés par ce sujet.

Suite à cette intervention, nous allons pouvoir observer la transformation des chenilles en papillons grâce à un élevage de papillons « belles dames » installé dans la classe.
Le 22 juin, une deuxième intervenante nous accompagnera pour une chasse aux papillons dans les champs de Moisenay.

"L'équipe enseignante"

VIE ASSOCIATIVE

A travers cet article, il est important de rappeler le rôle essentiel que jouent les associations. Moisenay a un tissu associatif très riche et nous devons le préserver. Véritable maillon de la cohésion et de la solidarité, elles contribuent à l'épanouissement, au rayonnement et au bien-vivre de notre village.

Nous souhaitons également saluer les bénévoles, qui malgré le contexte très difficile, sont restés présents et ont su s'adapter pour répondre à vos besoins.
Merci pour votre engagement !

Notre rôle en tant qu'élus est d'accompagner ces associations dans leurs actions et manifestations, notamment en mettant à leur disposition tous nos outils de communication et en rendant gratuit l'impression en Mairie de leurs publications.

Nous vous proposons de (re)présenter les différentes associations ancrées dans notre village

LES ASSOCIATIONS DE MOISENAY

C 9
MOISENAY
Village de Caractère
77
BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX

Amicale Sportive de Moisenay Basket

Association historique à Moisenay, notre club est principalement dédié à l'enseignement et la pratique du Basket -Ball. Alors que la France traverse aujourd'hui une situation sanitaire inédite qui a mis les activités sportives amateurs à l'arrêt pour la deuxième fois en l'espace de quelques mois, les conséquences sont nombreuses sur les clubs, leurs licenciés, les compétitions. Notre club n'est pas épargné.
La saison précédente s'était brutalement achevée. La nouvelle démarrait bien...
En début de saison, le club compte 5 équipes jeunes :
- U9 Loisirs : un groupe de 10 enfants encadré par Elodie et Jordi
- U11 : 15 enfants qui débutaient le championnat avec leurs coachs Nico et Toto,
- U13 : 15 enfants coachés par Seb
- U15M : 12 jeunes coachés par Manu et Kéké
- U18F : 16 jeunes filles coachées par Rachel et David

et une équipe Vétérans composée de 16 joueurs et coachée par Seb.

Le Championnat a démarré avec les premiers matches dès le début du mois d'octobre. Pour leurs débuts en championnat, les U11 gagnaient à domicile contre Maincy (22-17). Et puis tout s'est de nouveau brutalement arrêté en octobre 2020. Malgré une fin de saison repoussée à fin juin, la FFBB a dû acter, le 19 mars dernier, l'arrêt définitif de tous les championnats amateurs. Un plan d'aides à destination des clubs a été décidé en finançant une partie des engagements et des licences de cette saison. L'ASM réfléchit à répercuter cette aide en proposant un rabais aux licenciés de cette année pour leur réinscription l'année prochaine.

Et puis, nos activités annexes sont également touchées, nous n'avons pas pu honorer notre rendez-vous annuel : notre traditionnel Loto qui se tient habituellement fin janvier...

Un gout amer... Une activité à l'arrêt depuis de longs mois !
Nous espérons pouvoir retrouver le chemin des terrains, des entrainements et préparer la saison 2021/22 dans les meilleures conditions avec l'espoir d'une reprise normale de nos compétitions.

Association des Familles de Moisenay

L'association des Familles de Moisenay, créée en 2017, a pour but de rassembler les familles pour échanger et partager sur la vie au quotidien, pour vivre mieux dans un environnement favorable et ce en lien avec les associations existantes.

Notre affiliation à l'UDAF nous permet d'intervenir dans tous les domaines concourant à la promotion des familles ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie, notamment ceux soumis à l'agrément des pouvoirs publics et semi-publics et cela conformément aux statuts de l'Association.

L'Association propose des actions dans une démarche familiale globale :

- actions individuelles telles que l'accompagnement scolaire, écoute et soutien aux familles dans les actes de la vie quotidienne (autonomie, logement, emploi, budget familial, rapport avec les administrations) aide administrative, informatique....

- actions collectives telles que des conférences sur la parentalité, des animations familiales (origami, jeux de sociétés, balades....) ou des animations plus festives comme le Téléthon ou la Saint Patrick.

Nous pouvons vous accompagner en veillant à rester à votre écoute afin d'agir avec vous, dans le cadre d'une charte de confidentialité.

Notre action auprès des très jeunes élèves s'est concrétisée, en accord avec les enseignants, dans le cadre du programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle « Lire et faire lire ».
- Si vous avez plus de 50 ans et un peu de temps libre pour les enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature REJOIGNEZ NOUS.

Aux termes des mesures liées au Covid, vous pourrez rencontrer les membres de l'Association les 2ème jeudis de chaque mois, à la salle Bleu de 19h à 20h.
Vous avez également un domaine de compétence que vous souhaitez mettre à disposition des familles de Moisenay, ou quelques heures de disponibles, alors rejoignez-nous : famillesdemoisenay@gmail.com

Association des Parents d'Elèves de Moisenay Saint Germain Laxis

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore... une Association de Parents d'Élèves - après une dizaine d'années d'absence - a été remise sur pied en décembre 2012 par des parents bénévoles,désirant agir pour les enfants et école du village.
Le conseil d'Administration, aujourd'hui composé d'une dizaine de personnes, œuvre dans le but de :
- défendre et promouvoir les intérêts moraux et matériels communs à tous les parents d'élèves des écoles de Moisenay et Saint-Germain-Laxis en ayant des représentants au Conseil d'Ecole,
- contribuer à l'animation de la vie des communes en proposant des activités familiales divertissantes ou pratiques dans un esprit convivial et festif,
- soutenir le financement d'activités et sorties scolaires pour les enfants des communes,
- soutenir la création ou le développement d'activités culturelles et sportives sur les communes.

Chaque année scolaire, l'APE organise de nombreuses manifestations : Bourse aux jouets (Novembre), Vente de sapins (Décembre), Carnaval (février/mars), Kermesse (juin), Loto, Ateliers ré créatifs... Grâce aux fruits de ses actions, elle apporte des contributions financières aux projets et sorties pédagogiques des enseignants.
Dans le contexte sanitaire actuel, nous avons été contraints d'annuler notre sortie pour Halloween, la Bourse aux jouets du 14 novembre 2020, le Carnaval du 06 février 2021 et le Loto prévue le 06 mars 2021. Néanmoins, nous avons pu proposer notre traditionnelle vente de sapins de Noël, accompagnée d'une vente de chocolats mais également, avec l'arrivée du Printemps, une vente de fleurs.
Les bénéfices de ces actions nous ont permis d'offrir à Noël, un ouvrage et quelques friandises à chaque enfant scolarisé et vont nous permettre d'apporter une subvention à l'école de Moisenay pour l'acquisition d'I PAD.

Pour nous suivre : https://sites.google.com/site/apemsgl/

Pour nous contacter : apemsgl@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

La Retraite Heureuse

L'association La Retraite Heureuse est destinée aux personnes à la retraite ou en en âge de l'être, habitants de la commune de Moisenay et des villages environnants.

Elle propose des rencontres conviviales et un ensemble d'animations où chaque adhérent s'implique en fonction de ses goûts personnels. La Retraite Heureuse organise diverses manifestations qui participent à la vie communale.

Suite à la pandémie, la Retraite Heureuse n'a pu poursuivre pleinement ses activités depuis un an. Dès que la situation le permettra, nous retrouverons avec joie les instants récréatifs hebdomadaires, les immanquables déjeuners mensuels et repas à thèmes, les activités physiques (gym douce, randonnées du vendredi).

Toutes les autres manifestations seront reprogrammées : lotos, sorties (culturelles, gastronomiques, spectacles, randonnées parisiennes....), les semaines de vacances et les ateliers de formation numérique "séniors"....

2021 est l'année du quarantième anniversaire de la création de la Retraite Heureuse. Nous aurons le plaisir d'organiser et fêter avec vous cet évènement en fin d'année

Si vous souhaitez participer à nos activités, dans une ambiance conviviale, venez nous rejoindre !

Pour en savoir plus sur La Retraite Heureuse, adresse du site internet : https://laretraiteh.blogspot.com/

Pour nous contacter, mail de l'Association : rh.moisenay@gmail.com

Guérande octobre 2020

Fête de Noël 2019

Holiday on Ice février 2020

Le Lien Mosenien

LE LIEN MOSENIEN

Le Lien Mosenien est une association dont l'objet est l'animation et le développement en milieu rural. Elle est affiliée aux Foyers Ruraux dont le but est de créer du lien dans les villages. Son but principal est de développeret de promouvoir des activités de temps libre (récréatives, sportives et culturelles). L'association est ouverte à tous les habitants du village mais aussi aux habitants des villages alentours.

Les activités proposées tout au long de l'année, sont : Le théâtre, la danse, le Yoga, la gymnastique, le badminton, le karaté, le sport de combat, la poterie, la vannerie, le tricot/la couture, la sophrologie, l'initiation à l'anglais parlé et le parcours santé/nature.

En cette période de crise sanitaire, certains cours ont pu être maintenus par visio.

Des manifestations sont organisées ponctuellement, telles que : Les puces des couturières, le vide-grenier, le marché de Noël, la bourse aux plantes, les soirées contées, le spectacle de fin d'année, la construction du char du 14 juillet et le traditionnel défilé dans les rues de notre village.

L'association participe également aux manifestations organisées par la Municipalité : la fête des associations et le forum des associations.

Bien entendu, pour rendre possible toutes ces actions, il est indispensable de disposer de personnes qui s'engagent toute l'année pour donner de leur temps au service de la communauté.

Chaque adhérent ou non adhérent est le bienvenu pour prêter la main aux bénévoles, l'occasion de participer à la dynamique de la vie associative de notre village !

Nous contacter :
lelienmosenien@fdfr77.org

Page Facebook :
https://www.facebook.com/lelienmosenien/

VIE ASSOCIATIVE

Entente Bouliste de Moisenay

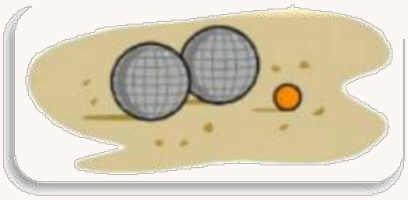

Président : M. Philippe RAIMBEAUX

Boule lyonnaise.
Inscription pour les licences le jour des entraînements : mercredi et vendredi de 18h à 20h30

Lieu de l'entraînement : Stade Municipal

F.N.A.C.A.

Président : M. Edouard WIELGOCKI

Association de défense des anciens combattants en A.F.N.
Participation aux oeuvres de Paix.

SOCIETE DE CHASSE DE MOISENAY

Président : M. Flavien KRUPENNINCK
Chasse individuelle le dimanche et jours fériés sur un territoire de 500 hectares moitié bois, moitié plaine

UNION VELOCIPEDIQUE 77 – MOISENAY

Président : M. Serge TERRIER

L'UV77 MOISENAY est une association affiliée à la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme).

Notre activité est basée sur le cyclotourisme, sans aucune référence à la compétition. Nous recherchons le plaisir de pédaler dans un esprit de convivialité et d'amitié.

L'activité comporte des sorties club, des participations aux randonnées des clubs voisins et deux organisations par an à Moisenay. Nous sommes essentiellement des routiers.

L'activité VTT n'est qu'occasionnelle (les vététistes sont peu nombreux au sein des clubs)

LES ACTIONS DE NOTRE COMMUNE

En complément, la Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale proposent des manifestations destinées à tous les habitants de la commune qui permettent de nous retrouver, tous ensemble, pour partager ces moments de joie et de festivité.

Nous pouvons citer à titre d'exemple l'organisation du Noël pour les enfants de la commune, la distribution de chocolats à Pâques, le repas annuel et le goûter de Noël des aînés, des soirées spectacles, etc.
Nous profitons de cet article pour vous annoncer les prochaines manifestations :

- 21 juin 2021: Fête de la Musique - Place de l'Eglise
- 25 juin 2021 : Don du sang (Salle Bleu de 15h à 19h)
- 26 juin 2021: Fête des Associations - Fête de la St Jean (Espace culturel et sportif)
- 09 juillet 2021: Spectacle Olympicorama - 20h45 Place de l'Eglise
- 13 juillet 2021: Feu d'artifice à 23h
- 14 juillet 2021: Apéritif de la Fête Nationale

Dans l'attente de vous retrouver !

POUR VOUS AIDER

URGENCES

S.A.M.U : 15
Service des Pompiers : 17
Gendarmerie-Police : 18
Urgences par téléphone portable (européen) : 112

GENDARMERIE

1 rue du 26 Août 1944
77820 le Châtelet-en-Brie
01 60 69 40 16

Paroisse de Moisenay

01 60 66 98 14

Médecine d'urgence

SOS Médecins : 01 47 07 77 77
Médecins d'Urgence 77 : 08 25 82 65 05

Fuite de canalisation d'eau (7j/7 – 24h/24)

09 69 36 86 24

Veolia Assainissement (24h/24 h – 7j/7j)

06 09 07 53 62

Centre anti-poison

01 40 05 48 48

INFORMATIONS UTILES DE MOISENAY

Horaires de la mairie

Lundi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
Mardi	FERME
Mercredi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
Jeudi	9 h à 12 h - 16 h à 19 h
Vendredi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
Samedi	9 h à 12 h

Horaires de l'agence postale

Lundi	9 h à 11 h
Mardi	9 h à 11 h
Mercredi	9 h à 11 h - 16 h à 18 h
Jeudi	9 h à 11 h
Vendredi	9 h à 11 h
Samedi	9 h à 12 h

LE BRUIT

Certains horaires sont mis en place pour l'utilisation d'outils bryuants de bricolage ou de jardinage :

Jours ouvrés :	7 h à 20 h
Samedi :	9 h à 12 h - 15 h à 19 h 30
Dimanche et jours fériés :	10 h à 12 h

LES DECHETS

Pour ne pas encombrer les trottoirs,les poubelles doivent être sorties la veille au soir ou le matin.

Déchets Ménagers* :	Le lundi et le jeudi
Emballages (bac jaune) :	Le mardi
Déchets verts :	Du 15 avril au 15 décembre 2021

(*) Rue de l'Acacia, Rue de la Fontaine Minard, Rue du Mont, Cour Gausson, Impasse du Montceau, Rue du Parc
Ramassage effectué par le personnel de la commune le lundi pour les déchets ménagers et le mardi pour les emballages

Mini déchetterie :	Le samedi de 9 h à 12 h

L'accès à cette déchetterie est réglementé par carte et les dépôts sont limités

Déchetterie : rue des prés Borets - Le Châtelet en Brie

NOUS CONTACTER

Rue de la boucle
77950, Moisenay
01 64 81 21 00 /mairie@moisenay.fr
Site Internet : mairie-moisenay.com
Facebook : Commune de Moisenay /Instagram : @commune_de_moisenay